

système de numéros d'assurance sociale aux fins de la Commission d'assurance-chômage et du régime de pensions du Canada. C'est en 1965 qu'on s'est servi publiquement pour la première fois du numéro d'imposition lorsque des formules de déclaration d'impôt personnalisées ont été expédiées par la poste à chaque contribuable dont le nom figurait dans les dossiers. Je suis sûr que la plupart des députés connaissent bien ces formules de déclaration d'impôt personnalisées; ils les reçoivent par le courrier. Les formules portent le nom du contribuable, sa dernière adresse connue et son numéro bien à lui.

Le système du numéro fiscal individuel nous a énormément aidés à régler le problème de l'identification que posent les ordinateurs mais il renferme de graves lacunes. Les contribuables ne choisissent pas tous d'utiliser la formule désignée portant leur numéro. D'autres ne reçoivent pas leur formule parce qu'ils déménagent souvent. Dans les deux cas les ordinateurs du ministère doivent se passer du numéro d'identité. En outre, le numéro fiscal dépend en partie du nom et varie donc parfois, comme dans les cas de mariage.

Peu après que le ministère du Revenu national élabora son système de numérotage, les exigences de la Commission d'assurance-chômage et l'institution du régime de pensions du Canada ont imposé la nécessité de concevoir et d'appliquer un système universel de numéros distinctifs et permanents, propre au classement d'innombrables dossiers par des ordinateurs électroniques. Voilà ce qui a donné naissance au numéro d'assurance sociale. Plus de 9 millions de personnes possèdent maintenant leur numéro.

Pour recueillir les cotisations au régime de pensions du Canada et veiller à ce que les dossiers des cotisants soient à jour, le ministère du Revenu national doit utiliser ces numéros d'assurance sociale et exiger que tous les cotisants les inscrivent sur les formules requises pour administrer le régime. C'est ainsi que le ministère attribue un numéro aux contribuables et un autre aux cotisants au régime de pensions du Canada, qui sont pour la plupart les mêmes personnes.

Monsieur le président, je répète ce que j'ai dit, à l'étape de la deuxième lecture: j'ignore pourquoi on devrait s'opposer à une simplification du système. Je puis comprendre que l'on renâcle à l'idée d'avoir un numéro, mais pourquoi s'opposer à en avoir un seul au lieu de plusieurs. A mon avis, c'est une évolution naturelle du régime qui n'entrave pas le moins du monde nos libertés fondamentales et qui ne révèle à aucune personne non autori-

[L'hon. M. Sharp.]

sée les affaires personnelles des contribuables ou des particuliers. Selon moi, c'est une amélioration fort souhaitable.

M. Smallwood: Je n'avais pas l'intention de prendre la parole à propos de cette mesure. Je veux remercier le député de Medicine Hat de nous avoir montré comment le gouvernement force les Canadiens à posséder un numéro. Il nous traite comme du bétail. Dans l'Ouest, au printemps, on marque au fer le bétail. Le gouvernement veut faire subir le même traitement à nos commettants. (*Exclamations*) Ne riez pas, c'est une question sérieuse. Les Canadiens sont transformés en numéros. Ils n'auront plus de noms, ils deviendront des numéros. On créera un système de pointage et tous devront tamponner leur numéro partout où ils iront. C'est vraiment honteux dans une démocratie.

L'hon. M. Côté: Devrait-on employer des lettres au lieu de numéros?

M. Smallwood: Le ministre des Postes ne pourrait probablement pas lire les lettres. Il en a fait un gâchis dans son ministère. C'est une vraie honte de traiter les gens comme des numéros. Nous n'aurons plus de noms, les gens deviendront le n° 21, le n° 23—they porteront des numéros au lieu de noms.

Le ministre a parlé des calculatrices électroniques et de leur efficacité. Ma foi, elles sont si efficaces que le chèque d'un habitant de ma circonscription, elles l'ont envoyé à quelqu'un d'autre. La machine avait enregistré un numéro erroné et c'est un tiers qui a touché l'argent. Cela s'est reproduit en mai et en juin. On nous a dit: «Mais la machine ne peut commettre d'erreurs; elle ne peut envoyer de chèques qu'au véritable destinataire». Dans ce cas, où sont ces chèques mal adressés? Un habitant de ma circonscription est privé de son argent depuis mai.

Quel équipe mène donc le pays? Sommes-nous donc du bétail? Que plus de gens se lèvent et déclarent qu'ils ne font pas partie d'un troupeau. C'est une véritable honte.

● (9.30 p.m.)

M. Knowles: Je ne voudrais pas désappointer le député de Battle-River-Camrose. Il semblait croire que nous accepterions l'emploi de numéros pour ce genre de travail très complexe. Franchement, je me demande d'où a surgi cette hostilité envers les numéros. La plupart d'entre nous sont nés et détiennent donc un certificat de naissance muni de nu-